

Pôles d'Excellence Rurale

1,375 millions d'€ pour Volailles de Qualité et Festives du Gers et 1,275 millions d'€ pour Vignes et Patrimoine en Gascogne

Les dossiers de candidature des projets «Volailles de Qualité et Festives du Gers» et «Vigne et Patrimoine en Gascogne» ont obtenu la labellisation en Pôle d'Excellence Rurale, le 2 juillet 2010.

Soutenus par la Profession Agricole et élaborés en partenariat avec les filières et les collectivités territoriales, ils ont pour objectif d'apporter une dynamique nouvelle à l'agriculture gersoise en accompagnant des investissements individuels et d'entreprises et en développant la notoriété de ces filières à travers la commercialisation sur les circuits de proximité pour «Volailles de Qualité et Festives du Gers» et la destination oenotouristique du vignoble gascon pour «Vignes et Patrimoine en Gascogne».

Le Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire, Michel MERCIER a notifié par courrier le 10 novembre dernier les dotations attribuées à chacun à savoir 1 375 720 € pour Volailles de

Qualité et 1 275 000 € pour Vignes et Patrimoine.

Parmi les 9 projets déposés le 20 octobre 2010, deux concernent l'agriculture «Viandes de Qualité» et «Innovation et savoir-faire en Gascogne : l'Ail et le Melon». Leur labellisation en PER permettrait de renforcer la dynamique impulsée par les PER «Volailles de Qualité et Festives du Gers» et «Vignes et Patrimoine en Gascogne» et de contribuer ainsi au maintien, à la modernisation, à la valorisation et au développement de près de 50 % des activités agricoles gersoises (Aviculture, Elevage, Viticulture, Légumes).

Tous s'attachent à valoriser un territoire rural en dynamisant des filières traditionnelles durables ainsi qu'en privilégiant le développement des circuits de proximité par l'approvisionnement local ou l'inscription dans des circuits de distribution spécialisés régionaux et nationaux.